

No 44

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015

Présidence : Sonja Molinari

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de M. Nicolas Walder et Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Marie-Claire Cotillon, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : M. Mützenberg, M. Voignier et M. Coppex

La Présidente demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de la mère de M. Schüle, secrétaire général de la ville de Carouge, décédée récemment.

La Présidente demande à M. Gerster, vice-secrétaire, de remplacer M. Mützenberg, secrétaire, absent ce soir.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2015
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **140-2015 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'910'000.- pour l'acquisition de parts de propriété par étage dans le bâtiment sis 5, route de St-Julien à Carouge pour la réalisation d'un poste de police municipale.
5. Délibération administrative **145-2015 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de Médecins sans Frontières pour son aide d'urgence en faveur de la population syrienne au Liban, en Irak et en Syrie.
6. Délibération administrative **146-2015 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.
7. Délibération administrative **147-2015 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir.
8. Délibération administrative **148-2015 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'achat de la parcelle 1358 (boucle Rondeau) et de la parcelle 1315 appartenant au canton

pour la somme de CHF 1'540'000.-, à la constitution d'un droit distinct et permanent n° 3'334 d'une assiette de 1'823 m² sur les parcelles 2501 et 2504, ainsi qu'à l'établissement d'une rente de superficie annuelle de CHF 27'000.- auprès de Caroutel SA, pour l'utilisation des 530 m² de droits à bâtir provenant d'une partie de la parcelle 1315.

Propositions des membres du Conseil municipal

9. Motions

1. **MO 56-2014 P** : Assainissement de la route du Val d'Arve.

10. Postulats

11. Résolutions

12. Pétitions

13. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2015

La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 26 mars 2015.

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Journée des associations sportives

Suite à la proposition d'un conseiller municipal, le Conseil administratif a mis sur pied une journée des associations sportives qui se déroulera le samedi 6 juin 2015. Il s'agit d'une journée portes ouvertes dans les locaux des associations, qui sont libres d'organiser ce qu'elles veulent – initiations, démonstrations ou toute autre animation. Un cadeau sera remis aux visiteurs qui auront rendu visite à chaque association participante, afin que les associations un peu excentrées aient aussi la visite des personnes qui participeront à cette journée portes ouvertes. La journée se terminera par une soirée à la piscine. Les conseillers municipaux sont donc invités à réserver leur samedi 6 juin prochain. Des informations complémentaires sur l'organisation concrète de cette journée suivront, notamment sur CMnet.

Tétras-Lyre

Le 8 mai aura lieu le concert de printemps de la Musique municipale. A cette occasion, l'Harmonie carougeoise s'associera à l'ensemble Tétras-Lyre pour un concert où partage et tolérance face à la différence sont au cœur des notes. En effet, l'ensemble Tétras-Lyre, basé à Chambéry et dirigé par Mme Isabelle Herlin, donne la possibilité à des musiciens en situation de handicap mental de suivre des cours d'instrument individuels et collectifs et de participer à des répétitions ainsi qu'à des concerts. Né il y a trente-deux ans, l'ensemble accueille maintenant pas moins de trente-cinq musiciens âgés de 14 à 58 ans. Lors de la soirée du 8 mai, les deux ensembles proposeront quatre morceaux joués en même temps ainsi que des intermèdes durant lesquels les orchestres joueront individuellement. Rendez-vous donc le 8 mai à 20h00 à la salle des fêtes de Carouge.

Règlements sur les subventions

Comme nous vous l'avons annoncé lors de la commission Toutes commissions réunies du 2 septembre 2014 ayant pour objet les subventions communales, le Conseil administratif était alors en cours d'élaboration des règlements sur les subventions.

Nous avons donc le plaisir de vous annoncer que 11 règlements ont été adoptés par notre Conseil le 22 avril dernier. Ces derniers entreront en vigueur demain soit le 1^{er} mai 2015.

Nous tenons à rappeler que ces règlements sont la suite logique de la mise en place de notre système de contrôle interne. Ces règlements ne sont pas uniquement des outils de gestion et de formalisation, mais ils mettent également en évidence et en toute transparence, notamment, qui sont les bénéficiaires, le mode d'attribution, les critères et les délais. Vous trouverez les règlements sur notre site internet.

A noter que les règlements ont été élaborés en interne par nos services.

Communications de Mme De Haller Kellerhals :

Présentation de M. Hicham Benhaddi

J'ai le plaisir de vous présenter ce soir notre nouveau TSHM en la personne de Monsieur Hicham Benhaddi.

Hicham BENCHADDI a 45 ans, il est marié et père de quatre enfants. Il a été engagé par la FASE pour renforcer l'équipe des TSHM de Carouge selon votre vote du budget 2015. Certaines et certains d'entre vous l'ont déjà rencontré, car il a effectué des remplacements pendant environ deux ans à Carouge.

Originaire d'Annecy, en France voisine, c'est à l'âge de 17 ans qu'il a commencé par être moniteur dans une maison de quartier.

De plus en plus désireux de s'investir et d'apporter une aide efficace à des jeunes en difficulté, il a décidé de s'orienter vers un certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur (CAFME).

A l'issue de cette formation, il a travaillé au sein de l'association PASSAGE en qualité d'éducateur de prévention spécialisée, et a pu ainsi développer ses compétences ainsi qu'une expérience pratique auprès d'adolescents en grande précarité, et ce pendant seize années.

Il a obtenu un diplôme d'éducateur spécialisé.

Je me réjouis qu'il puisse maintenant compléter l'équipe des TSHM de Carouge qui avait grandement besoin de forces supplémentaires. Très apprécié par les autres travailleurs sociaux de la commune, il a déjà mis en place de riches collaborations avec les conseillères en insertion du PEJ et les assistantes sociales du Service des affaires sociales.

Nous lui souhaitons la plus chaleureuse bienvenue !

Braderie

Le 22 avril ont eu lieu les inscriptions pour la braderie ; 341 inscriptions ont été enregistrées. A titre de comparaison, il y en avait eu 201 en 2014 et 220 en 2013. Cela signifie que l'information est bien passée cette année et que les gens ont réussi à s'organiser pour venir le jour J. Toutefois, nous avons décidé d'offrir la possibilité, pour 19 places sur le parking de la Taillanderie, de s'inscrire le 31 mai entre 8h00 et 10h00 auprès de Carouge à votre service. Pour éviter que les gens viennent s'inscrire plutôt le jour même et pénaliser ainsi nos services et la bonne marche de la braderie, le Conseil administratif a décidé de fixer à CHF 50.- au lieu de CHF 10.- le tarif du 31 mai.

Certificats de salaire annuels délivrés au personnel en 2012 et 2013

Lors de la mise à jour de divers paramètres dans le logiciel OPALE (logiciel de traitement des opérations financières et salariales, utilisé par Carouge et qui est fourni par le SIACG) en vue des opérations de fin d'année 2014, il a été découvert qu'une erreur de paramétrage

a conduit, lors de l'édition des certificats de salaire du personnel pour les années 2012 et 2013, à comptabiliser une rubrique deux fois. Il s'agit de la prime de progression versée statutairement à environ la moitié du personnel.

Il n'y a eu aucune erreur sur les montants versés au personnel, mais ce mauvais paramétrage a conduit à l'édition de certificats de salaire annuels inexacts puisqu'ils comportaient des montants de salaire imposable supérieurs au salaire effectivement et correctement versé.

Par exemple fictif, un collaborateur a reçu en 2012 CHF 500.- de prime de progression, avec un salaire annuel de CHF 85'000.-. Son certificat a donc indiqué 85'000.- + 500.- + encore une fois 500.-, soient 86'000.- de salaire annuel au total, au lieu des 85'500.- effectivement versés.

C'est l'absence d'un contrôle de concordance entre la somme des montants versés à la fin de chaque mois et le montant annuel indiqué sur le certificat annuel de salaire qui n'a pas permis de détecter le mauvais paramétrage, ce qui est bien sûr regrettable.

Dès que cette erreur a été constatée, elle a immédiatement été corrigée et les certificats de salaire remis au personnel pour l'année 2014 sont parfaitement exacts.

Suite à cette fâcheuse découverte, un contrôle général et approfondi de toutes les rubriques salariales a été fait par une fiduciaire externe pour nous assurer qu'il n'y avait pas d'autre erreur dans les certificats des années 2012-13, ce qui a pu être confirmé. Il est à noter qu'aucun employé n'avait signalé cette erreur.

En conséquence, il est possible (cela dépend de la situation fiscale de chacun) que des collaborateurs aient payé des impôts sur cette somme comptabilisée deux fois (CHF 500 dans l'exemple ci-dessus).

Malgré notre demande, l'administration fiscale refuse toute correction sur les déclarations 2012-13 des personnes concernées, parce qu'il appartient à chaque contribuable de vérifier l'exactitude des documents qu'il fournit pour sa taxation et que cela ne constitue pas un élément nouveau justifiant la réouverture d'une taxation (selon la jurisprudence).

Dès lors et comme l'erreur a été commise par la Ville de Carouge, cette dernière l'a corrigée en remboursant aux collaborateurs, avec les salaires de ce mois-ci (avril 2015), le « trop d'impôt » qu'ils ont éventuellement payé à la suite de cela.

L'administration fiscale nous a formellement indiqué qu'il fallait appliquer, de manière uniforme, un taux moyen de 20%, en y ajoutant le 20% de cette somme pour compenser une nouvelle taxation inévitable sur la déclaration 2015 (liée au remboursement d'avril 2015), ce qui fait un taux de 24%.

Ainsi et pour reprendre l'exemple ci-dessus, le collaborateur qui s'était vu « surdéclaré » de CHF 500.- reçoit en avril 2015 une ristourne de 20% sur ces 500.-, soit 100.-, auxquels s'ajoutent les 20% de ces 100.-, soit 20.-, ce qui fait un total de 120.- (qui correspond bien au 24% de 500.-).

Le cas échéant le remboursement se fait pour 2012 et pour 2013 et figure sur deux lignes différentes sur la fiche de salaire d'avril 2015.

Tous les collaborateurs ne sont pas concernés, cela dépend de l'ancienneté et de la situation dans les échelles de prime de progression pour les années 2012-13.

Pour rappel, les certificats de salaire 2014 remis au début 2015 sont parfaitement exacts. Quant à ceux antérieurs à 2012, ils ne sont pas concernés, parce que le mode de rétribution était alors différent (les effets liés au changement de statut intervenu en 2009 se sont déployés progressivement). Enfin des mesures correctives ont été prises pour assurer à l'avenir les contrôles adéquats.

Jobs d'été

Comme chaque année, nous engageons des écoliers et des étudiants dans le cadre des jobs d'été. Chaque année, nous recevons bien plus de candidatures que de places disponibles, ce qui conduit logiquement à davantage de réponses négatives que positives.

Nous souhaitons dès lors rappeler le mode de sélection de ces jobs d'été qui ont été mis en place afin que chacun puisse avoir sa chance.

Nous avons actuellement 53 places pour des périodes de 3 semaines. La priorité est donnée à des Carougeois et Carougeoises et chaque jeune peut bénéficier au maximum de deux engagements, qu'ils soient consécutifs ou non. Nos critères sont les suivants :

- Au maximum un tiers des places pour les enfants des employés et des conseillers municipaux, que ce soit la première ou la deuxième fois
- Un tiers des places pour les jeunes qui ont déjà travaillé une année
- Un tiers des places pour les nouveaux postulants. Dans ce groupe, nous priorisons les jeunes en fonction du nombre de postulations passées.
- Enfin, une répartition égalitaire est faite entre les garçons et les filles pour moitié.

Si un jeune se désiste, pour des raisons souvent impérieuses, ou qu'il s'est déjà engagé ailleurs, cette attribution n'est pas comptée comme engagement car cela permet à un autre jeune de bénéficier de la place. Par ailleurs, seul un enfant par famille peut travailler par année.

Nous relevons enfin que ces attributions se font également dans le cadre des contraintes de dates et d'âges. En effet, pour plusieurs postes nous devons engager uniquement des jeunes qui ont 18 ans révolus. Les périodes de disponibilité doivent coïncider, bien entendu. Les jeunes doivent être par ailleurs disponibles sur une période de trois semaines consécutives.

Cette année, nous avons pu ainsi engager tous les jeunes qui postulaient pour la quatrième et la troisième fois.

Nous n'avons pas pu proposer d'engagement à 21 personnes qui postulaient pour la deuxième fois. Elles se retrouvent néanmoins en très bonne position pour obtenir un engagement l'année prochaine.

Nous avons proposé un engagement à 15 enfants d'employés, à 21 jeunes qui ont déjà travaillé et à 17 nouveaux, qui avaient donc postulé pour la deuxième fois au moins.

Nous sommes conscients de la difficulté pour les jeunes d'obtenir un emploi durant l'été, mais il ne nous est malheureusement pas possible de satisfaire toutes les demandes. Nous tenons à relever que nous offrons d'ores et déjà un nombre de places important, qui a sensiblement augmenté ces dernières années.

Communications de M. Walder :

Tags

L'opération de nettoyage des tags avance rapidement. A ce jour, la majorité des façades ont été nettoyées, et ce dans tous les quartiers de Carouge. Cette opération était tout particulièrement nécessaire dans le secteur des Noirettes, de la Fontenette ou encore du Vieux-Carouge. Il reste néanmoins quelques murs pour lesquels les propriétaires n'ont pas encore donné leur accord, ainsi que certaines installations spécifiques des SIG et des TPG qui font actuellement l'objet de discussions séparées. Un grand merci au service voirie, espaces verts et matériel pour avoir mené à bien ce grand projet.

Création du fonds de soutien aux commerces de proximité et étude sur le commerce de proximité

L'association des intérêts de Carouge a accepté, lors de sa dernière assemblée générale, la création d'un fonds de soutien aux commerces carougeois de proximité. Le Conseil administratif se réjouit de cette décision qui valide un projet important qui permettra de renforcer l'attractivité commerçante et artisanale de Carouge et d'aider les commerçants ou artisans qui, en raison de facteurs externes à leur gestion, se retrouvent en grande difficulté. Si la responsabilité du fonds incombe à l'association des intérêts de Carouge (qui y mettra la somme de CHF 20'000.-), la Ville de Carouge financera cette année le fonds pour un montant de CHF 10'000.- et délèguera un représentant auprès de ce fonds. Pour rappel, ce montant est inscrit au budget 2015.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de soutenir le projet de l'AIC de lancer une grande étude auprès du public et des commerçants et artisans afin d'évaluer différentes mesures qui pourraient être envisagées afin de renforcer l'attractivité de la commune en matière commerçante.

Autant vous dire que nous sommes ravis de ces projets et persuadés que cette nouvelle collaboration entre l'association des intérêts de Carouge et la mairie ne pourra que renforcer le Carouge commerçant, artisan et animé que nous aimons tous.

Taxes d'équipement et taxes d'écoulement

Comme vous le savez, tous les projets de construction entraînent pour les promoteurs le paiement de taxes d'équipement et de taxes d'écoulement. Ces taxes servent à participer au financement des voiries et des travaux de canalisation. Elles sont payées au canton qui les restitue à la commune uniquement sur demande et sur présentation de justificatifs spécifiques. Durant de nombreuses années, la ville de Carouge ne réclamait pas systématiquement le remboursement de ces taxes. C'est pourquoi le service de l'urbanisme a travaillé depuis plus de deux ans maintenant à la restitution de ces fonds. Nous avons repris de nombreux dossiers de travaux aujourd'hui réalisés et avons négocié avec le canton afin de récupérer notre dû, tout particulièrement en regard des grands travaux effectués à la rue de Veyrier, Montfalcon ou encore Jacques-Dalphin il y a quelques années.

C'est ainsi que nous avons déjà pu récupérer en 2014 la somme de CHF 2'700'000.- de taxes d'équipement. Cette année, nous venons de recevoir confirmation du remboursement de CHF 1'500'000.- de taxes d'écoulement en lien avec les chantiers cités. Ces montants ont permis de réduire d'autant les investissements concernés. Il va sans dire que nous sommes désormais très vigilants et vérifions que toutes les procédures pour des cofinancements soient systématiquement entreprises.

Je tiens ici à féliciter le service de l'urbanisme pour ce travail de longue haleine, très peu visible mais ô combien lucratif.

Autorisations de construire

Les autorisations de construire pour deux projets importants de Carouge ont été délivrées et sont ou seront prochainement publiées dans la FAO. Il s'agit en premier lieu du projet « Faubourg 1227 », sur la parcelle Similor, qui prévoit la création de 110 logements et 1'200 m² de surfaces d'activités. L'autre autorisation, qui sera bientôt publiée, concerne l'immeuble Vigne Rouge n° 5 qui devrait comprendre, au bord de la route de Saint-Julien, une cinquantaine d'appartements IEPA ainsi que de nombreuses surfaces administratives et – si le Conseil municipal le souhaite tout à l'heure – le poste de police municipale.

Couverts deux-roues

Les trois couverts à vélos dont le crédit de réalisation avait été accepté en 2014 par le Conseil municipal ont été réalisés et installés durant le mois d'avril 2015 dans le parfait respect de l'enveloppe budgétaire alloué. Un couvert a été installé devant la poste et les deux autres en vis-à-vis à la rue des Allobroges. La moitié de l'espace est réservée aux vélos et l'autre moitié aux deux-roues motorisés. Rappelons que ces trois couverts doivent servir de test afin de vérifier l'opportunité d'étendre ce type de couverts sur l'ensemble des sites stratégiques identifiés sur le territoire communal et d'en planifier leur réalisation. Le cas échéant, un projet de délibération ad hoc sera soumis au Conseil municipal.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution « Accord TISA, Carouge n'en veut pas ! »

Concernant la résolution intitulée « Accord TISA, Carouge n'en veut pas ! » que le Conseil municipal avait votée, une lettre a été adressée au Conseil d'Etat, dont le Président a accusé réception en indiquant que le sujet relève de la Confédération parce qu'il s'agit de politique extérieure. Par ailleurs, M. le Conseiller fédéral Schneider-Amman a également accusé réception de la lettre en précisant que la position du Conseil fédéral reste inchangée.

Visite des installations de piscines le 11 mai en Alsace

La visite des installations de piscines en Alsace, en relation à la construction d'une nouvelle piscine dans la zone de Carouge-Est, est prévue le 11 mai prochain. Peu de conseillers municipaux et conseillères municipales se sont inscrits pour ce voyage. Rendez-vous leur est donné à la place de Sardaigne, côté église Sainte-Croix, à 7h20. Deux piscines seront visitées : la piscine de l'Illberg à Mulhouse sera visitée dans la matinée et la piscine des Remparts à Sélesta sera visitée à 14h30. Le retour à Carouge est prévu le jour même, avec une arrivée à 20h30.

Visite des bâtiments de la Fondation Emma Kammacher

La visite prévue le 27 avril a été annulée en raison d'un conflit d'agenda avec le débat politique prévu le soir même pour les candidats au Conseil administratif. Une autre date sera proposée dans la mesure du possible.

Tournoi des élus (foot et pétanque) le 14 juin

M. Mario Conti s'est mis à disposition pour coordonner l'organisation de cet événement de taille pour la commune de Carouge, puisque ses élus y participent régulièrement. Le tournoi annuel aura lieu le 14 juin au Bout du Monde dès 8h30. Que les élus soient joueurs de pétanque, experts en foot ou non, ou s'ils veulent simplement venir soutenir leur équipe

carougeoise, ils sont invités à annoncer leur participation le plus tôt possible à M. Mario Conti. A noter qu'il est possible de participer aux deux tournois.

Repas de la Présidente

La Présidente se réjouit d'organiser un repas à la fin de la prochaine et dernière séance de la législature, le 21 mai. Une invitation formelle parviendra aux élus.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 140-2014 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 5'910'000.- POUR L'ACQUISITION DE PARTS DE PROPRIETES PAR ETAGES DANS LE BATIMENT SIS, 5 ROUTE DE ST-JULIEN A CAROUGE POUR LA REALISATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE.

Ce projet a été pris en considération à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 26 février 2015 et renvoyé en commission de la Sécurité.

Celle-ci s'est réunie le 19 mars 2015 et le rapport a été établi par M. Maulini.

La Présidente demande à M. Maulini s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Maulini répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

En préambule à la discussion, Mme Lammar relève que plusieurs explications, notamment sur les coûts d'aménagements intérieurs de ce projet, ont été données lors de la séance de la commission du 19 mars. Elle renvoie donc les conseillers municipaux au procès-verbal de ladite séance s'agissant des coûts d'aménagements intérieurs. En complément de ces explications, elle souhaite leur fournir trois éléments nouveaux. Le premier concerne l'autorisation de construire, qui a été délivrée par le DALE. Le deuxième élément fait suite à la question de M. Gerster, qui avait demandé une comparaison avec le coût du nouveau poste que la police cantonale est en train de construire à Meyrin. Il est difficile de comparer deux objets situés dans deux lieux différents, soit Meyrin et Carouge, où le prix au m² n'est pas nécessairement le même. Cela étant, l'Etat a acquis les locaux à Meyrin pour près de CHF 6 millions mais, en sus, une partie des nouveaux locaux sera louée, ce qui n'est évidemment pas compris dans le montant de CHF 6'000'000.-. Par ailleurs, la police cantonale a tablé sur des coûts d'aménagements intérieurs de CHF 4'470.- le m², soit davantage que les CHF 3'824.- le m² prévus pour le poste de la police municipale à Saint-Julien. Enfin, suite à l'information que Mme Lammar avait donné au Conseil municipal concernant le parking, le propriétaire a confirmé son accord de baisser le prix. La ville de Carouge a reçu à ce titre un courriel de la régie qui gère les intérêts du propriétaire, dont Mme Lammar donne lecture : « Je fais suite à notre entretien et au courriel de Mme le Maire [au propriétaire] et j'ai le plaisir de vous confirmer que celui-ci est d'accord, en cas de diminution des surfaces arrière du rez selon votre demande, de réduire le prix de CHF 280'000.-. »

Pour ménager son devoir de discrétion par rapport à sa profession, M. Gerster dira diplomatiquement qu'il pense que les chiffres donnés ont une interprétation bien plus simple. Il ne comprend pas pourquoi ces chiffres ne sont fournis qu'aujourd'hui, alors qu'ils auraient pu être obtenus très rapidement. Pour sa part, il votera contre ce projet parce que les coûts sont

beaucoup trop élevés – cela a été démontré – pour la simple raison que la commune est en train d'acquérir un bien situé en zone primaire, soit une zone où les prix sont plus chers que dans une zone contrôlée par l'Etat. La commune aurait pu avoir ces surfaces dans d'autres projets à Carouge, en zone contrôlée par l'Etat donc à un prix bien plus bas.

M. Etienne annonce que le parti socialiste votera la délibération. Pour rappel, il y a urgence puisque ce dossier prévoyait une maison de la sécurité et qu'au vu du développement de ce quartier (PAV, etc.), il a fallu construire un pavillon provisoire au boulevard des Promenades. Le Conseil administratif a donc été confronté à une situation d'urgence. Bien sûr, il est toujours possible de trouver quelque chose de mieux ailleurs, mais l'occasion est à saisir. De plus, le Conseil administratif a développé ce projet en y incluant d'autres éléments. Certes, la commune n'a pas pu réaliser le projet avec la police cantonale – tout ceci a été expliqué en commission. Maintenant, ce projet est sous toit, il est financé, l'autorisation de construire a été délivrée. Par conséquent, M. Etienne invite le Conseil municipal à voter la délibération.

M. Prod'hom déclare que Les Verts soutiendront ce projet qui donne à Carouge l'occasion de résoudre une série de problèmes, notamment la construction du poste de police municipale et la création d'IEPA. Les Verts sont favorables à ce projet.

M. Pistis rappelle que, lors de la dernière séance, le MCG était assez favorable au vote de l'investissement d'environ CHF 5 millions pour la construction de ces nouveaux locaux. Entretemps, le MCG a eu l'occasion de discuter avec plusieurs citoyens. M. Pistis a également eu l'occasion de passer devant le poste de police municipale qui se trouve aujourd'hui encore au boulevard des Promenades. En discutant avec ces citoyens, le MCG a pu constater un autre problème, hormis la majoration de 30% puisque, comme l'a relevé l'élu du PLR, s'agissant d'une zone où les prix ne sont pas contrôlés par l'Etat, il y aura un surcoût d'environ 30%, ce qui n'est pas négligeable. L'autre problème, c'est qu'en finalité, ce poste sera décentré. Si l'on veut une police de proximité, il faut avoir un poste de police qui se trouve au centre de Carouge. M. Pistis ne pense pas qu'aujourd'hui le 5, route de Saint-Julien se trouve au centre de Carouge. Il ajoute que les aménagements intérieurs ne sont pas pris en compte dans la présente délibération. Lorsqu'on cumule le tout, les coûts sont assez élevés alors qu'un poste de police municipale existe déjà aujourd'hui, à proximité d'une école, du Vieux-Carouge, des habitations, ce qui va justement dans le sens d'une police de proximité, d'une police à l'écoute, prête à intervenir. Il faut également savoir que les véhicules de la police municipale ne sont pas équipés de sirène feux bleus. Ils ont simplement des clignotants de couleur orange, ce qui ne leur donne pas la priorité. Par conséquent, de manière inévitable, plus le poste sera éloigné, plus les agents de police municipale mettront du temps pour intervenir. Pour tous ces motifs, le MCG considère qu'il est préférable de refuser un mauvais projet, plutôt que de soutenir un projet qui de toute façon ne sera pas bon. Par conséquent, le groupe MCG refusera de soutenir ce projet qui malheureusement ne permet pas de remplir les missions dévolues à une police de proximité, à une police qui doit être proche de la population et non pas éloignée du centre de Carouge.

M. Maulini remarque que, parfois, on en entend de belles autour de cette table. Maintenant, le MCG qui était favorable au projet ne l'est plus, alors qu'avec le PAV, le poste de police se retrouvera au centre de la future cité de Carouge, comme cela a été démontré par a + b. Il faut rappeler aussi que la police municipale elle-même est venue dire en commission que ce projet lui convenait aisément et que ses agents y étaient tous favorables. Il est intéressant de voir que ce local, sans avoir changé de lieu, était au centre et ne l'est plus pour le MCG maintenant – c'est assez étonnant. Enfin, le local actuel est provisoire et, en plus, il doit être utilisé à d'autres fins. M. Maulini répète que le groupe des Verts soutiendra le projet.

M. Morex a bien entendu les interventions des uns et des autres. Il ne peut que soutenir les propos tenus par ses collègues MM. Gerster et Pistis. Il ajoutera une autre raison que ces

derniers n'ont pas évoquée : les accès à ce poste sont tout simplement impossibles. Une voie de tram passe devant le bâtiment. Il n'y a pratiquement pas de places pour stationner devant le local. Ce sera l'enfer pour les personnes qui doivent se rendre dans ce poste de police municipale. Et précipitation n'est pas raison. Si l'on propose aux agents de police municipale un bâtiment neuf contre un bâtiment provisoire, on peut aisément imaginer la réponse qu'ils donneront. M. Morex refusera cette proposition.

M. Baertschi intervient par rapport au prix du terrain. Le but de la loi sur les zones de développement est de protéger le montant des logements. Si un propriétaire n'entend pas mettre de bureaux ou de locaux administratifs sur sa parcelle, il est parfaitement libre de ne pas en mettre. M. Baertschi voit donc difficilement l'argument évoqué par certains s'appliquer dans le cas présent. La parcelle n'est effectivement pas en zone de développement, le propriétaire n'a effectivement pas un plan financier contrôlé par l'Etat. Mais le propriétaire accepte de vendre à la commune pour ce genre d'activités. M. Baertschi souligne en outre que la commune n'aurait absolument aucune possibilité à court terme en zone de développement. Il pense donc qu'il faut saisir cette occasion et que les arguments évoqués par M. Gerster ne sont pas pertinents.

Mme Lammar rappelle une information donnée en commission ainsi que lors de la présentation de la délibération, concernant la situation de ce poste que certains considèrent comme excentré. Le calcul a été fait : depuis le 5, route de Saint-Julien, il faut à pied 9 minutes pour aller à la place du Marché, 14 minutes pour aller à la rue des Noirettes, 14 minutes pour aller au chemin Charles-Poluzzi, 14 minutes pour aller à la Tambourine (trajet qui sera encore plus court avec la traversée prévue par la Vigne Rouge, par le biais même de l'immeuble) et 12 minutes pour aller au pont de la Fontenette. On constate donc que l'on met pratiquement le même temps pour accéder à tous les quartiers de Carouge. Aucun quartier ne serait préterité par la situation géographique de ce poste à la route de Saint-Julien. Et en voiture, à vélo ou en scooter, les interventions seront, bien entendu, encore plus rapides. Mme Lammar ajoute qu'au 5, route de Saint-Julien, le poste de police municipale n'est pas plus loin que la maison Bellon (puisque'il avait été question pendant quelque temps de placer ce poste de police municipale à la maison Bellon) et que, du reste, il est bien mieux desservi que la maison Bellon, pour répondre à M. Morex.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 17 oui, 4 non et 5 abstentions.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 145-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT EN FAVEUR DE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES POUR SON AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DE LA POPULATION SYRIENNE AU LIBAN, EN IRAK ET EN SYRIE.

Mme De Haller Kellerhals introduit le sujet. Le Conseil municipal a déjà accordé un soutien à la population syrienne à deux reprises, une fois en 2012 et une fois en 2013. Il est vrai que la commune a pour usage de répartir les aides d'urgence entre différentes causes. Cependant, le Conseil administratif propose aujourd'hui de réitérer ce soutien pour trois raisons. La première est l'ampleur du drame humanitaire. Différentes organisations de protection des droits humains parlent aujourd'hui de crimes contre l'humanité perpétrés en Syrie. La population ne cesse de fuir le pays : bientôt dix millions de personnes. Le second élément, le plus évident, est le prolongement dans le temps de cette situation et les besoins de soutien en constante augmentation. La troisième raison est l'insuffisance de l'aide internationale. Il semble important au Conseil administratif qu'en tant que collectivité publique, Carouge puisse maintenir son soutien dans un contexte où les ONG peinent à lever les fonds

nécessaires. Mme De Haller Kellerhals signale que la commune vient de recevoir une sollicitation pour le Népal ; la délibération sera soumise au Conseil municipal le mois prochain. Une marge budgétaire demeure disponible pour un soutien. Le Conseil administratif demande donc au Conseil municipal de bien vouloir soutenir cette délibération pour l'aide d'urgence en Syrie.

La prise en considération est acceptée par 24 oui et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Baud est un peu emprunté ce soir. En effet, une fois de plus on demande à la commune de l'argent pour une cause humanitaire. Cette cause humanitaire est évidente. Malheureusement, la commune envoie de l'argent dans un pays en guerre, alors que l'on sait que, pour chaque dollar envoyé pour l'aide humanitaire, au moins mille dollars sont envoyés en armement et autres dans ces pays en conflit. Le déséquilibre est flagrant. M. Baud se demande si la politique de la ville de Carouge ne devrait pas plutôt consister à proposer une aide humanitaire pour des cas de catastrophe naturelle. Car on sait aussi que l'on aide une population pendant une certaine période, et d'un coup la situation évolue et la population aidée devient les tyrans de demain. A cet égard, on se souvient de l'exemple flagrant du Vietnam : on a aidé les Vietnamiens et dès qu'ils ont été libérés, ils ont envahi le Cambodge. M. Baud se demandait donc si la commune ne devrait pas se reconcentrer sur l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle – à son avis, il s'agit bien plus d'une aide à la population – plutôt que d'envoyer de l'argent dans des pays en guerre où l'argent risque d'être soit volé soit utilisé d'une façon non cohérente. Il faudrait une réflexion à ce niveau. La commune devrait davantage se focaliser sur les aides en cas de catastrophe naturelle plutôt qu'en cas de guerre, ce d'autant plus que l'on n'a pas la possibilité de faire de l'ingérence dans les conflits extérieurs. Enfin, en entendant les propos de Mme De Haller Kellerhals sur une prochaine demande de soutien pour le Népal, M. Baud pense qu'il y aura encore bien d'autres demandes de soutien pour des catastrophes naturelles.

La Présidente rappelle qu'il s'agit de populations civiles qui sont forcées de quitter leur pays dans des situations extrêmement graves qui s'apparentent à des situations de catastrophe naturelle, voire bien pire dans leur durée.

M. Monney ne sait pas si M. Baud a bien lu la délibération, mais il est précisé que cet argent sera versé à Médecins sans frontières, qui gère un programme de soins de santé primaires et dispense des soins maternels et pédiatriques. Il y a un conflit armé dans la zone, mais la délibération ne parle pas d'armement mais bien de soins de santé primaires.

M. Baud précise qu'il n'est pas opposé à l'envoi d'argent cette fois-ci en Syrie, mais qu'il voulait profiter de ce point 5 à l'ordre du jour pour inviter la commune à entamer une réflexion et voir si, pour la suite, il ne serait pas possible d'avoir une politique un peu plus cohérente en matière d'aide humanitaire. Il parle de l'effort futur : est-il de bon usage d'envoyer de l'argent dans des pays en guerre et de se retrouver restreint en cas de catastrophe naturelle ? Il risque d'y avoir d'autres catastrophes naturelles – les tsunamis, Fukushima, le Népal récemment, et c'est loin d'être fini.

Mme Marti rebondit sur les propos de l'UDC en proposant que M. Baud, par le biais de son parti au niveau national, fasse une motion pour que l'on cesse de produire des armes en Suisse. Par ailleurs, elle rappelle qu'il s'agit de donner de l'argent non pas aux Syriens mais à MSF, pour que MSF puisse intervenir. Elle croit que MSF a fait la preuve de la pertinence de ses interventions, a un bilan respectable et ne peut qu'être appuyé par la commune.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 146-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2014.

La séance est suspendue cinq minutes, le temps d'installer l'écran pour la présentation Powerpoint du compte rendu 2014.

Mme Lammar a le plaisir de communiquer au Conseil municipal les comptes 2014 qui, c'est une heureuse surprise, dégagent un bénéfice intéressant. Les objectifs que s'était fixé le Conseil administratif et qui avaient été communiqués au Conseil municipal dans le budget 2014 ont été atteints. Pour rappel, les priorités politiques dans le cadre de l'élaboration de ce budget étaient dans la continuité des mesures prises en 2012 et 2013 déjà, à savoir :

- Limiter les gratuités dans la mise à disposition des prestations ou du domaine public qui attirent à Carouge des événements ou manifestations qui s'y déroulent uniquement en raison des conditions avantageuses proposées
- Ne pas péjorer les prestations et institutions subventionnées qui subissent déjà directement les effets de la situation conjoncturelle
- Effectuer des choix, prestation par prestation (les conseillers municipaux disposent de la liste des diminutions dans leur classeur), les assumer et ne pas induire de réductions linéaires uniformes dans des domaines dans lesquels cela serait impossible
- Affirmer une priorité pour les projets d'investissement qui débouchent sur une prestation publique directe (comme par exemple la piscine)
- Recentrer les prestations sur les besoins jugés prioritaires par la commune.

Ces choix politiques ont été accompagnés de mesures administratives et techniques, comme par exemple :

- La facturation de certaines prestations gratuites jusqu'à présent
- La suppression de certaines prestations
- L'analyse des diverses prestations et rubriques budgétaires dans la perspective d'une plus grande efficacité
- Aucune augmentation de poste
- La reconduction des mesures d'économies réalisées en 2012 et 2013
- Optimiser la politique d'achat et effectuer des appels d'offres systématiques pour la mise en concurrence.

Dès lors, des économies substantielles ont été réalisées – il ne s'agit pas simplement d'écritures comptables, comme Mme Lammar a pu l'entendre dire.

Pour ce qui est des chiffres clés, les revenus (hors imputations internes) totalisent un montant de 100'814'311.60. Les charges (hors imputations internes) se divisent en environ 88 millions pour les charges de fonctionnement et 11,4 millions pour l'amortissement du patrimoine administratif, soit des charges (hors imputations internes) totales de

99'722'667.66. Le bénéfice se monte donc à 1'091'643.94. Les investissements nets s'élèvent à près de 5 millions. Quant à l'excédent de financement, il se monte à 7,7 millions. Les revenus totalisaient dans le réel 2013 environ 101 millions et dans le budget 2014 100 millions. Ils totalisent dans le réel 2014 105,5 millions, soit une variation par rapport à 2013 de +4,25% et par rapport au budget 2014 de + 5,44%. Cela dit, il est essentiel de relever que les imputations internes s'élèvent à près de 5 millions (4'875'000.-), pour des revenus nets de 100'814'312.-. Les charges totalisent dans le réel 2013 101 millions, dans le budget 2014 100 millions et dans le réel 2014 104,5 millions, soit une variation de + 3,28% par rapport au réel 2013 et de +4,52% par rapport au budget 2014. A nouveau, il est essentiel de relever que les imputations internes s'élèvent à 5 millions, soit des charges nettes d'un peu moins de 100 millions (99'722'668.-). Dès lors, la commune fonctionne depuis maintenant plusieurs années avec un budget qui se situe aux environs de 100 millions. Le réel 2014 dégage un excédent de produits, soit un bénéfice d'un peu plus de 1 million.

Les charges par nature sont relativement bien stables, avec un montant d'un peu moins de 15 millions pour les subventions, 5,7 millions pour les dédommagements (frais de perception des impôts, participation au GIAP), 6,5 millions pour les contributions (péréquations et rétrocessions aux communes françaises), 17,7 millions pour les amortissement, 500'000.- pour les intérêts et 21 millions pour les biens, services et marchandises qui sont donc conformes au réel 2013 et en diminution par rapport au budget 2014 qui prévoyait 22,4 millions. Quant aux charges du personnel, elles sont stables par rapport au réel 2013 et au budget 2014 et s'élèvent à 33,4 millions. La légère augmentation de 390'000.- relative aux charges du personnel s'explique par un dépassement important dans le personnel intérimaire de 700'000.-. Mais il faut toujours mettre en relation la rubrique du personnel intérimaire avec le compte d'allocations pour pertes de gains qui dégage près de 600'000.- en plus. En effet, le personnel intérimaire est engagé en cas de maladie ou accident au sein du personnel et la commune récupère parallèlement de l'argent sur l'allocation pour perte de gain. Pour le surplus, les charges du personnel dégagent des économies de près de 300'000.-, ce qui conduit en résumé à ce que les charges du personnel dégagent un différentiel de près de 200'000.- en la faveur de la commune.

S'agissant des biens, services et marchandises, la rubrique s'élève à environ 21 millions, avec une économie de 1,3 million par rapport au budget 2014. Cette économie se dispatche dans plusieurs rubriques : fourniture de bureau, imprimés, publications -110'000.-, honoraires -879'000.- avec notamment des économies sur les frais de surveillance (-200'000.-), organisations diverses par la commune -74'000.-. On constate en revanche un dépassement de 200'000.- sur les honoraires contentieux, expertises et études qui s'explique notamment par les procédures en cours, suite aux réorganisations qui ont été faites à l'interne, en particulier à la voirie. On constate sur les frais divers une économie de près de 1 million et sur l'entretien de mobilier par des tiers (notamment les dédommagements) une économie de 212'000.-. Toujours dans la rubrique des biens, services et marchandises, on constate des économies de près de 400'000.- sur l'achat fournitures et de marchandises : fournitures pour bâtiment -182'000.-, fournitures de sécurité -56'000.-, produits horticoles -38'000.-, matériaux entretien emplacement -22'000.-, fournitures diverses -14'000.-, fournitures véhicules -50'000.-, le kiosque piscine et les fournitures pour la revente ont également dégagé des économies. Les économies sur le mobilier, les machines et les véhicules s'élèvent à 185'000.-, notamment sur l'informatique, logiciels et ordinateurs, sur le mobilier machine de bureau, le matériel de décoration ou le matériel d'intervention. Enfin, les économies sur l'eau, l'énergie et les combustibles s'élèvent à plus de 400'000.- en raison de plusieurs facteurs : la météo joue certes un rôle, mais le coût du mazout a baissé et des mesures ont été entreprises au sein de l'administration pour porter une attention particulière sur les dépenses énergétiques. La rubrique entretien immeubles par des tiers a dégagé des économies : les bâtiments -500'000.-, entretien des égouts et des fontaines -145'000.-, frais de nettoyage par des tiers (où passablement de tâches ont été reprises à l'interne) -155'000.-, également des économies dans l'entretien des éclairages et les aménagements. En revanche, l'entretien des abris PC est en légère

augmentation de 22'000.-. Enfin, une économie de 94'000.- pour l'entretien des aménagements de terrain. Sur les frais divers, on constate un dépassement de 948'000.- qui est assez conséquent mais facilement explicable par l'importante rubrique gratuité location (798'000.-) qui regroupe toutes les gratuités désormais totalement comptabilisées dans les comptes – il est toujours difficile d'évaluer dans le budget le montant des gratuités de location. A noter que, comme chaque année, la rubrique sur le vandalisme est en dépassement, puisque la politique de la commune est de ne jamais budgéter des dépenses de vandalisme parce que ce serait admettre ces actes de vandalisme. Par conséquent, puisqu'elle ne comptabilise jamais de budget de vandalisme, elle se retrouve chaque année avec un dépassement pour le vandalisme, cette année de 77'000.-.

Les amortissements totalisent 11,4 millions, soit une diminution de 1,29 million par rapport au budget 2014. Il convient de toujours mettre en relation les amortissements avec les délibérations votées. Il faut aussi savoir que lorsque les projets sont terminés, il y a des corrections sur les amortissements, ce qui a une incidence sur le fonctionnement, où l'on constate cette année une diminution des amortissements de 1,27 million,

Les contributions totalisent un montant de 6,48 millions, soit une légère diminution de 90'000.-. Les données sont fournies par l'Etat. S'agissant de la nouvelle péréquation, le montant est dans la cible du budget 2014. On constate une légère diminution de 93'000.- sur les rétrocessions aux communes françaises.

Les dédommagements sont en légère diminution de 115'000.- et totalisent un montant de 5,65 millions. Les frais de perception des impôts diminuent de 88'000.-. Au niveau de la FASE, la diminution est de 1'700.-. La participation aux frais du GIAP de même que les frais de bureautique de l'ACG sont en ligne avec le budget 2014. On constate une diminution de 29'000.- pour le centre aéré. Les frais du SIS sont en ligne avec le budget 2014.

Les subventions totalisent un montant de 14,94 millions, soit une légère diminution de 70'000.- par rapport au budget 2014. Il y a eu quelques dépassements et quelques économies. Parmi les dépassements, on constate un petit dépassement pour la crèche de la cigogne qui s'explique par le fait que davantage d'enfants carougeois ont fréquenté cette crèche. Pour le foyer carougeois, il y avait eu une diminution en 2013 ; le montant a été ré-augmenté en 2014 comme auparavant. L'abonnement TPG jeunes a été victime de son succès, d'où un léger dépassement. Les économies totalisent un montant de 202'000.-. La rubrique vélo libre-service est budgétée chaque année mais le projet n'a pas encore été réalisé en 2014, ce qui entraîne une économie du montant budgété. Concernant la gym de Carouge, l'économie est de 30'000.- car la subvention n'a pas été versée en 2014 parce que la société de gym de Carouge avait une trésorerie trop importante. Comme Mme Lammar a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, chaque fois qu'une subvention est versée, il faut que l'association fasse la demande et qu'elle produise différents documents, lesquels sont analysés. Si l'association a une trésorerie trop importante, la commune cherche d'abord à en connaître les raisons. Selon que l'explication est plausible (par exemple une association qui fait un spectacle tous les deux ans et engrange de l'argent une année pour faire son spectacle l'année suivante) ou non, la subvention est soit donnée, soit partiellement donnée soit refusée. En l'occurrence, la gym avait une trésorerie assez importante, d'où la décision de ne pas verser la subvention en 2014, ce qui ne signifie pas que la gym n'aura pas droit à une subvention l'année prochaine – il faudra qu'elle fasse une demande et comme elle aura vraisemblablement puisé dans ses fonds propres, sa trésorerie sera moins importante et la commune pourra lui verser une subvention. Concernant les stagiaires et encadrement 3^{ème} année, la commune n'a pas fait des économies sur les stagiaires mais la ligne a été intégrée directement dans les budgets des IEPA.

Concernant les revenus par nature, l'on constate une importante différence entre le budget 2014 et le réel. Mme Lammar rappelle que, pour établir un budget, la commune doit se fier aux estimations de l'Etat. Or, force est de constater qu'à nouveau cette année, ces estimations ne sont pas fiables puisque, par rapport à ce qui avait été annoncé à la commune pour le budget 2014, l'Etat a annoncé pour les comptes 2014 4,6 millions en moins sur les personnes physiques et 3,8 millions en plus sur les personnes morales, soit

des erreurs d'estimation, si l'on cumule ces différences, de près de 8,5 millions, c'est-à-dire 8,5% du budget de la ville de Carouge. Ces différences d'estimation de l'Etat sont un réel problème. Le Conseil administratif a eu l'occasion d'en discuter avec M. Serge Dal Busco, ministre des finances cantonales. Il faut néanmoins relever qu'il est extrêmement difficile pour l'Etat d'effectuer ces estimations. Cela dit, depuis maintenant plusieurs années, on constate un tassement des revenus des personnes physiques. L'augmentation des revenus des personnes morales peut s'expliquer par le changement du statut juridique de certaines entreprises carougeoises. La taxe professionnelle, quant à elle, a connu un beau bond en avant. L'Etat n'est pas à mettre en cause pour la différence d'estimation, puisque la taxe professionnelle est du ressort de la commune. Il n'était pas possible de prévoir cette hausse car il s'agit essentiellement de la revalorisation des immeubles d'un contribuable.

Les autres revenus totalisent un montant de 20,6 millions. Ils ont connu une baisse par rapport au réel 2013 (23 millions) mais sont en hausse par rapport au budget 2014 (18 millions). L'impôt sur les chiens est, comme chaque année, insignifiant. Le fonds de péréquation est toujours à 0.- puisqu'il est fonction de l'indice de capacité financière de la commune, qu'il est comptabilisé sur plusieurs années et qu'en 2014 la commune n'était pas encore redescendue en dessous du seuil, raisons pour lesquelles elle n'a rien perçu du fonds de péréquation en 2014. La taxe professionnelle totalise un montant de 20,6 millions, contre 17,1 millions au réel 2013 et 16,9 millions au budget 2014. Pour les personnes morales, on constate une belle hausse puisque les revenus s'élèvent à 10,8 millions alors qu'ils avaient été budgétés à 7 millions et qu'ils se montaient seulement à 6,2 millions au réel 2013. En revanche, les personnes physiques ont connu une baisse puisqu'un montant de 58,2 millions avait été budgété sur la base des estimations de l'Etat et que le réel 2014 s'élève finalement à 53,7 millions. Ce poste est en diminution également par rapport au réel 2013 puisque le montant était de 55 millions. Sur le slide suivant, les conseillers municipaux voient les différences importantes : -4,6 millions sur les personnes physiques, en revanche +3,8 millions sur les personnes morales et +3,7 millions sur la taxe professionnelle. Le résultat est d'environ 85 millions pour les impôts, avec une augmentation des revenus de 2,9 millions par rapport au budget 2013.

La dette a diminué depuis 2012 (année où elle avait augmenté) pour passer à 43 millions. L'endettement est d'un peu plus de 2'000.- par habitant, ce qui n'est pas du tout considéré comme « énorme » puisque c'est une dette supérieure à 6'000.- par habitant qui est considérée comme « mauvaise ». Par conséquent, à 2'000.- par habitant, l'endettement est raisonnable. Il faut aussi relever que la dette de la ville de Carouge n'a jamais concerné le fonctionnement. Il aurait été problématique si la commune avait dû emprunter pour assumer son fonctionnement. Au contraire, il s'est toujours agi d'emprunts pour assurer des investissements. De plus, il faut toujours comparer la dette avec le patrimoine, qui est fort important à Carouge. La dette était à 48 millions en 2012, elle a baissé en 2013 et s'est maintenue en 2014. Le montant de la dette est à peu près le même qu'en 2007, où il était de 43 millions. Pour ce qui est de la dette nette, soit la dette moins les liquidités de la commune, elle s'élève à 33,5 millions. A titre d'information, au mois d'avril 2015 elle ne s'élève même qu'à 26 millions ; la commune s'approche donc aujourd'hui des chiffres de 2010 et même de 2004. A noter enfin que les derniers emprunts de la ville de Carouge ont été effectués à des taux de 0,3%, ce qui est parfaitement raisonnable et lui permet d'envisager les investissements futurs avec un peu plus de sérénité.

Les investissements bruts s'élèvent à 7,5 millions, pour des investissements nets de près de 5 millions. Ce montant n'est pas très élevé pour 2014 mais il faut relever que beaucoup d'études ont été faites en 2014 et peu de réalisations. Or, ce sont les réalisations qui coûtent cher. Les études ont évidemment un coût mais il est bien inférieur à celui de la réalisation du projet. Dans les prochaines années, les investissements seront un peu à la hausse au vu des projets qui ont déjà été votés ou qui sont en cours d'élaboration et au vu des besoins futurs de Carouge. Pour l'année 2014, ce sont 85 projets qui sont concernés. Les 81,41% des 7,5 millions d'investissements bruts se répartissent principalement sur 20 projets – notamment l'aménagement du quartier des Noirettes, l'aménagement du secteur Montfalcon,

le crédit de construction pour le restaurant scolaire, les locaux parascolaires et la salle de quartier des Familia, le crédit d'étude pour le triangle des Pervenches, le crédit d'étude pour le théâtre de Carouge, le concours d'architecture pour l'école du Val d'Arve (réaménagement et agrandissement de l'école), le crédit d'étude pour le parking Vibert.

En conclusion, Mme Lammar relève que les estimations de l'Etat restent volatiles et par conséquent extrêmement difficiles à appréhender. Comme mentionné, en totalisant les différences d'estimations, l'on obtient 8,5 millions de différence entre ce qui a été annoncé à la ville de Carouge par l'Etat au moment de l'élaboration du budget et ce que l'Etat lui annonce finalement pour ses comptes. Cela dit, le Conseil administratif a pris les décisions tout au long de l'année qui s'imposaient pour agir et réagir aux difficultés économiques annoncées par l'Etat. Il faut savoir en effet qu'il a malgré tout à des intervalles relativement réguliers des données qui lui fournissent quelques indications mais qui fluctuent. Il a donc pris des mesures pour réagir aux difficultés économiques. Comme la présentation le montre, des économies importantes ont été effectuées. Mais il faut être conscient que certaines économies ne peuvent être inscrites dans le temps, tout particulièrement au niveau de l'entretien des bâtiments. Si la rénovation d'un bâtiment ou l'entretien de certains éléments peut être reporté d'une année ou de deux ans, il n'est pas possible de le reporter *ad aeternam*, au risque sinon que le coût final soit bien plus élevé que ce que coûterait l'entretien régulier du bâtiment. On constate que les démarches entreprises par le Conseil administratif depuis 2012 ont porté leurs fruits, en permettant d'économiser plusieurs millions. En éliminant les écritures non monétaires, le budget de fonctionnement est en nette diminution. Par conséquent, les charges ont été tout à fait maîtrisées. Une économie de 2,1 millions a été réalisée entre le réel 2014 et le budget 2014. Entre les réels 2011 et 2014, l'économie est de 340'000.-, malgré la hausse des charges suivantes : l'ouverture de nouveaux bâtiments (EVE des Epinettes, école de la Vigne Rouge) entraînant bien évidemment des charges inhérentes (engagement d'un concierge, entretien du bâtiment), les variations qui interviennent dans les subventions des EVE, les mécanismes salariaux du personnel ou encore les augmentations mécaniques des assurances ainsi que l'intégration de nouvelles prestations (la police municipale, éco21, l'extension des activités de la bibliothèque ou la patinoire). Malgré toutes ces nouvelles prestations, malgré toutes ces hausses de charges, on peut donc constater une économie de 340'000.- entre 2011 et 2014. Enfin, il faut toujours avoir à l'esprit que la comptabilité des gratuités a un impact sur le total des charges et des revenus de fonctionnement. A ce titre, les imputations internes sont assez élevées puisque le budget est aux alentours de 100 millions mais avec les imputations internes, les comptes sont aux alentours de 105 millions. Mme Lammar relève ensuite que les conseillers municipaux ont reçu à leur table le classeur « Compte rendu 2014 ». La version PDF se trouve déjà sur CMnet, avec la présentation de ce jour et les délibérations 146 et 147 2015.

Mme Lammar ne voudrait pas terminer son intervention sans adresser ses remerciements à tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration qui ont consenti tout au long de l'année 2014, mais aussi depuis 2012, à de grands efforts pour parvenir à maîtriser pareillement les charges. Elle remercie en particulier le service financier qui a travaillé d'arrache-pied pour présenter au Conseil municipal les comptes 2014 – à ce titre, il serait apprécié que personne n'oublie son classeur car le service financier a travaillé jusqu'à minuit hier pour que les conseillers municipaux puissent disposer de ce classeur. Enfin, elle remercie tout particulièrement M. Giovanni Di Stefano pour l'immense travail effectué, pour sa disponibilité, pour ses compétences et enfin pour sa polyvalence puisqu'il agit en tant que « mouse man » pour le défilement des slides.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltpold ne peut pas s'empêcher de relever que le Conseil municipal vient d'avoir la démonstration que sans augmenter les impôts, la commune a très bien fonctionné. Les comptes dégagent même un bénéfice substantiel. Elle souhaite que la commission s'intéresse à l'augmentation des charges du personnel intérimaire, même si elles sont couvertes par les assurances. Visiblement, du personnel est absent, mais il serait intéressant de savoir ce qu'il se passe – s'agit-il de l'absence de nombreux collaborateurs ou de l'absence d'un collaborateur ? Par rapport aux lignes de frais divers, Mme Hiltpold remarque que le compte rendu contient une ligne avec des économies de CHF 1 million et une ligne avec des dépassements de CHF 950'000.-. Ce sont des montants très importants. Faut-il vraiment qu'ils figurent dans des lignes « frais divers » ? Ne serait-il pas envisageable d'avoir des lignes séparées, sachant que les frais divers sont censés en principe concerner de plus petits montants ? Concernant enfin la taxe professionnelle, il semble que la commune ait plusieurs montants supplémentaires grâce à la réévaluation des immeubles d'un contribuable. Mme Hiltpold souhaiterait savoir si la ville de Carouge prévoit de soigner ces contribuables, puisque l'on constate qu'un seul contribuable peut lui rapporter CHF 4 millions.

M. Pistis observe que le Conseil administratif a supprimé l'année passée une prestation pour les Carougeois : la gratuité des frais d'ensevelissement. Il souhaite savoir quelle économie la commune a réalisé sur le dos de ceux qui bénéficiaient de cette gratuité. Il rappelle que la ville de Genève a maintenu cette gratuité pour ses contribuables. De plus, il souhaite savoir quelle est la somme que représentaient ces frais pour 2010, 2011, 2012 et 2013. Il aimerait en effet pouvoir calculer l'économie que la commune a faite sur le dos de ceux qui bénéficiait auparavant de cette prestation.

M. Baud aurait voulu avoir davantage de détails sur les frais d'entretien. La diminution est presque d'un demi-million. Il souhaite en particulier savoir si cette diminution est due aux fréquences d'entretien ou à une renégociation des contrats.

Pour M. Baertschi, le résultat des comptes est une bonne nouvelle. Néanmoins, comme mentionné dans la présentation, des questions se posent sur les moyens dont la commune disposera ces prochaines années, au vu des incertitudes en matière de perception fiscale. Il serait intéressant de fournir à la commission une information sur les cotations des communes (ces cotisations sont applicables en tout cas au niveau national) afin de savoir où se situe la commune de Carouge, de façon à pouvoir parler avec objectivité de ces questions.

Mme Stebler relève que certains services manquent de personnel et que CHF 300'000.- ont été économisés. Lors de la commission, il serait intéressant de voir si la commune peut engager du personnel, peut-être dans un ou deux services, au lieu de toujours économiser. La commune n'est pas un conseil d'administration qui doit faire des bénéfices. Au contraire, elle doit redistribuer et veiller à ce que tous ses employés aient le temps de bien faire leur travail. Mme Stebler sait par exemple que les besoins sont nombreux au service d'urbanisme. Elle constate ensuite CHF 226'000.- d'économies relatives à la surveillance. C'est plutôt une bonne nouvelle, puisque tout semble bien fonctionner sans la police privée. Enfin, elle souligne qu'il ne faut pas péjorer les prestations, au vu de la crise. Il est toujours intéressant de tout redistribuer à travers le budget. Il ne faut pas oublier que la commune est un service public et qu'il ne faut pas faire trop d'économies parce que ce sont toujours les personnes qui en font les frais, en particulier les employés.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 147-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2014 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Mme Lammar relève que, comme chaque année, la présentation des dépassements a été intégrée dans la présentation de la précédente délibération. Elle renvoie les conseillers municipaux à la liste et aux commentaires mentionnés dans leur classeur.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'étant pas demandée, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 148-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACHAT DE LA PARCELLE 1358 (BOUCLE RONDEAU) ET DE LA PARCELLE 1315 APPARTENANT AU CANTON POUR LA SOMME DE CHF 1'540'000.-, A LA CONSTITUTION D' UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT N° 3'334 D'UNE ASSIETTE DE 1'823 M2 SUR LES PARCELLES 2501 ET 2504, AINSI QU'À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RENTE DE SUPERFICIE ANNUELLE DE CHF 27'000.- AUPRÈS DE CAROUTEL SA, POUR L'UTILISATION DES 530 M2 DE DROITS À BÂTIR PROVENANT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 1315.

M. Walder relève en préambule que le titre touffu de cette délibération reflète la complexité du sujet. Cette délibération inclut plusieurs objets qui tiennent à cœur le Conseil administratif et les précédents Conseils administratifs. Il s'agit d'une part de l'acquisition par la commune de la parcelle de la boucle qui devrait être libérée au plus tôt à fin 2017 par les TPG, une fois que la gare du Bachet sera en fonction, ainsi que de l'acquisition de la parcelle adjacente, qui correspond au cordon boisé entre la propriété de M. Duverney et la boucle. D'autre part, le Conseil municipal a déjà validé des projets d'octroi d'un droit de superficie à la société Caroutel, pour créer un hôtel au rondeau de Carouge, et à la société Fiedler qui construirait un immeuble de logement. Malheureusement, selon le plan localisé de quartier, les droits à bâtir de Caroutel sur la parcelle de la commune et de Fiedler sur la parcelle privée ne sont pas suffisants pour réaliser les objets qui ont été présentés. Ces sociétés ont donc besoin de droits à bâtir supplémentaires, qui se trouvent sur la parcelle boisée qui appartient au canton de Genève et qui est située derrière celle dont M. Walder parlait tout à l'heure. Par ailleurs, le canton de Genève veut valoriser ses droits à bâtir. Comme la commune a déjà un accord de droit de superficie avec Caroutel, la solution la plus simple pour pouvoir réaliser le développement prévu et pour maîtriser le secteur était d'acquérir ces deux parcelles, y compris le cordon boisé avec les droits à bâtir, et de les mettre en droit de superficie à la société Caroutel pour ce qui concerne l'hôtel. C'est l'objet de cette délibération. Parallèlement, des discussions sont en cours – et elles sont en très bonne voie – pour mettre en droit de superficie également les droits à bâtir de Fiedler pour la réalisation des logements. Ceci fera l'objet d'une délibération séparée car, la commune n'étant pas propriétaire de la parcelle, il s'agira pour elle non pas d'un investissement patrimonial mais d'un placement financier : la commune vendra à Fiedler un droit de superficie sur une certaine durée, ce qui fera donc l'objet d'une autre délibération. Afin d'expliquer aux conseillers municipaux tous les détails, de leur commenter les plans, de revenir sur le passé et le passif de ce projet, M. Walder leur propose de faire bon accueil à la délibération proposée ce soir et d'en discuter sereinement en commission prochainement.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme-mobilité-aménagements.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom remarque que le but de l'achat de la parcelle est d'octroyer une rente de superficie à Caroutel SA pour son futur bâtiment. Il recommande à la commission de s'interroger sur une vente des droits à bâtir. A ce titre, il souhaite que la commission soit informée du montant auquel ces droits à bâtir seraient vendus, parce qu'il pense que l'opération pourrait être intéressante pour la commune.

M. Baud souhaite que la commission se penche sur le problème de la dépollution du site.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

1. Motion 56-2014 P : Assainissement de la route du Val d'Arve

La Présidente demande à son auteur s'il souhaite maintenir cet objet à l'ordre du jour.

Mme Stebler répond par l'affirmative.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

Assainissement de la route du Val d'Arve

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Le quartier de la Fontenette s'est fortement développé ces dernières années et comprend désormais des milliers d'habitants qui souffrent quotidiennement d'un trafic motorisé trop intense. Il est en outre prévu de densifier encore le secteur Fontenette / Carouge Est avec la création de 1'000 logements, environ 2'000 habitants et 1'500 emplois supplémentaires. Si rien n'est entrepris, le trafic dans ce secteur devrait encore s'accroître en raison du développement démographique prévu tant dans le secteur de Pinchat que sur Veyrier, avec notamment la création du quartier des Grands-Esserts. Des milliers d'habitants (cité Familia, Daniel-Gevril, Similor, cité Léopard, Moraines) pourraient donc voir leur qualité de vie se détériorer encore plus.

Sachant qu'un crédit d'étude est en cours en vue de requalifier la route de Veyrier, que le Canton s'est engagé à libérer le site du Service des automobiles et de la navigation d'ici à mi-2020 au plus tard, il est impératif d'envisager également des mesures pour baisser les nuisances de la route du Val d'Arve qui est terriblement bruyante avec un trafic important qui circule jour et nuit (plus de 70 décibels enregistrés).

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A interpeler le Conseil d'Etat afin que des mesures de diminution du bruit sur cette route visant au respect de l'ordonnance fédérale dès 2018 OPB soient mises en place urgemment (revêtement phonoabsorbant)*

- *A envisager avec le Canton la création d'une couverture totale ou partielle de cette route*
- *A discuter avec le Canton, si une couverture totale de la route du Val d'Arve n'est pas possible, qu'un mur anti-bruit soit érigé sur une partie du tronçon*
- *Le cas échéant, à prendre contact avec les autorités fédérales pour bénéficier des subventions à la diminution du bruit et de la pollution.*

Henriette Stebler

La prise en considération est acceptée par 24 oui et 2 non.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme-mobilité-aménagements.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Stebler remarque que cette route fait débat depuis quinze ou vingt ans. C'est une des routes les plus bruyantes de la commune. Selon des études, le bruit dépasse facilement 70 décibels. D'après le canton, lorsque l'on atteint 70-80 décibels, la population est en danger. Il serait intéressant que la commission invite un représentant du canton puisqu'il reste environ CHF 85 millions dans le fonds de CHF 100 millions destiné à assainir les rues. Les communes peuvent demander le soutien de ce fonds. Par ailleurs, il serait intéressant d'inviter un ingénieur cantonal pour connaître les possibilités. Il est vrai qu'il ne sera pas possible de couvrir toute la route, mais il faut en tout cas discuter du phonoabsorbant ou d'autres mesures. Enfin, l'ordonnance 2018 doit être respectée. Les nouveaux habitants de Similor, de la cité Familia, de Daniel-Gevril, etc., pourront déposer plainte en 2018 parce que la pollution sonore est trop élevée et représente un danger pour la santé. Il ne convient donc pas d'attendre 2018. Si la commune peut obtenir des subventions et assainir cette route, pour ces milliers d'habitants, pourquoi ne pas le faire ? Mme Stebler recommande donc d'inviter en tout cas un représentant du canton pour venir donner des explications, notamment sur la participation du canton, sur ce que coûterait l'étude et ce que la commune de Carouge pourrait faire. Elle ajoute qu'à Fribourg par exemple, une route a été couverte et la commune a pu bénéficier d'un espace assez important pour construire.

Mme Marti propose que la commission reçoive l'association des habitants de Carouge-Est ainsi que M. Pierre Varcher, président de la maison de quartier de Saint-Jean, qui a suivi depuis le début le processus des voies couvertes de Saint-Jean et qui pourra informer la commission sur la plus-value apportée au quartier. Elle propose également d'inviter la personne qui a piloté le projet pour la ville de Genève, si cette personne est encore en activité.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

12. PETITIONS

Il n'y en a pas.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de M. Maulini concernant les flyers qui avaient été déposés par le MCG et le PDC sur les pare-brise de voitures

Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2015, traitant du dépôt sur les pare-brise de flyers de propagande, vous trouverez ci-après bien volontiers nos éléments de réponse :

Comme relaté dans la presse, il est interdit de, distribuer, placer des « flyers », sur le pare-brise des voitures, selon le RPSS (règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique). L'art. 4A Réclames dispose en l'occurrence : « Sous réserve de l'article 5 du règlement d'exécution de la loi sur les manifestations sur le domaine public, du 15 octobre 2008, *il est interdit, sous quelque forme que ce soit, de distribuer sur la voie publique, sur les emplacements de marché et dans les jardins publics, notamment des réclames, prospectus, échantillons et cadeaux.* »

S'agissant de la partie en italique, celle-ci s'applique par analogie à la distribution de flyers sur le pare-brise des véhicules en stationnement, sur la voie publique. Il n'est donc pas nécessaire de clairement interdire sur tel ou tel endroit, puisque la loi est claire, en parlant de distribution sur la voie publique.

Cela étant, une tolérance est appliquée en matière de distribution « directe » de main à main, en particulier en période de campagne électorale. En effet, dans cette hypothèse on retrouve peu de flyers jetés à terre alors que dans l'hypothèse du dépôt sur les pare-brise, on sait que l'immense majorité finit sur la chaussée.

La problématique demeure, si un tel procédé est utilisé, dans les parkings privés, mais à usage public. Si un tel cas devait se produire, il conviendrait d'entamer une procédure administrative en visant non pas la loi sur les réclames, mais la propreté et la salubrité.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Au nom du Conseil administratif

Stéphanie Lammar
Maire

Questions orales

Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Baertschi qui s'inquiétait de la manière dont le responsable du bouquiniste à la rue Ancienne avait été traité par rapport à sa devanture

Au vu de la situation sur place et de la gêne occasionnée, bien que les autorisations soient valables, une attention particulière a été portée en ce lieu par la police municipale car selon les objets exposés, la surface occupée varie et génère parfois des difficultés pour les

usagers des TPG, les personnes à mobilité réduite et les poussettes, d'où l'action de la police municipale. A noter qu'aucune menace de suppression d'autorisation d'occupation n'a été faite au commerçant, mais il lui a été rappelé qu'en cas d'abus et de gêne manifeste répétée, ladite autorisation pourrait être éventuellement revue par le service concerné – il n'en est pas du tout question aujourd'hui.

Complément de réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Gerster sur l'accès des voitures à la pharmacie des tours

En accord avec le SVEM, nous avons convenu que le potelet serait remplacé et équipé d'une serrure SI accès pompier. La mise en place de ce nouveau dispositif, équipé d'une serrure restrictive, nous garantit que seuls les services d'urgences pourront accéder. Les entreprises « lambda » étant équipées de clés SI de base ne seront plus en mesure de le déverrouiller.

Nous vous avons informé que le potelet était en cours de pose. Aujourd'hui nous vous informons que les modifications ont été apportées par le service d'urbanisme.

Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question orale de Mme Hiltbold qui avait constaté que, sur leur page Facebook, Les Verts avaient mis des photos prises dans le « Vivre Carouge » et dont le crédit revient à la commune

Les photographies commandées par la Ville de Carouge aux différents photographes sont la propriété de la Ville de Carouge, sauf avis contraire. Nous pouvons donc les utiliser sur tous nos supports, sans achat de droit complémentaire. Cela signifie que la Ville de Carouge peut les utiliser et réutiliser à sa guise.

Nous avons par ailleurs une politique de partage lorsque des images nous sont demandées, ce qui est courant notamment suite à des événements (fête des 18 ans, apéritif communal, fête des écoles, mérite carougeois, etc.). Nous recevons également de nombreuses demandes pour la promotion touristique de Carouge bien entendu, pour des publications et des sites de tourisme. Nous transmettons systématiquement notre accord avec l'exigence que le crédit photographique soit inclus dans la parution.

En ce qui concerne les photos publiées sur notre site internet, le crédit photographique apparaît sur la photo en passant la souris. Sur notre page Facebook, le crédit photo est également inscrit.

La pratique veut que la demande d'autorisation d'utilisation soit faite auprès de notre service, mais il est difficile de contrôler l'utilisation des photos sur les supports multimédia. Il est en effet très facile de faire un copier-coller des photos sur Internet. Celles-ci sont néanmoins en basse définition, et ne seront pas utilisables à l'impression papier.

Dans le cas évoqué par votre question, il est vrai qu'aucune demande de réutilisation d'image ne nous avait été faite, comme le voudrait la pratique. Si tel avait été le cas, la réponse aurait été positive pour un support électronique.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme La Chiusa concernant le passage piéton au rondou de Carouge, au haut du boulevard des Promenades

Dans un premier temps, nous avons cherché à savoir combien d'accidents avaient eu lieu à cet endroit ces dernières années auprès de la police genevoise (source disponible pour les années 2010 à 2014). Heureusement, il apparaît qu'aucun accident n'est à déplorer ces dernières années sur ce passage piéton.

Parallèlement, nous avons envoyé un courrier le 16 avril dernier à la direction générale des transports pour demander si une modification de la régulation des feux existants était envisageable, afin de dissocier les mouvements piétons traversant le boulevard des Promenades du tourner à droite des véhicules provenant de la rue Ancienne. Nous sommes en attente d'une réponse de leur part sur ce point qui nécessite une évaluation technique. Il est à relever que, probablement, le risque d'une telle dissociation serait un engorgement des véhicules sur la rue Ancienne, ainsi qu'un temps de traversée piétonne raccourci, voire raréfié, ce qui engendrerait probablement un risque que les piétons traversent hors des feux verts.

De manière générale, cette traversée sera très prochainement étudiée dans le cadre d'une plus large réflexion concernant tout l'aménagement du rondau, maintenant que les conditions d'accessibilité du PAV sont précisées dans le PDQ en force. Une étude de faisabilité sera engagée cet automne pour étudier une meilleure configuration de ce carrefour important, en vue d'un concours de réaménagement complet de tout le périmètre. Il est à noter que ce réaménagement fait partie du plan cantonal d'actions du réseau routier 2015-2018, sous pilotage communal.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

Mme Marti : Plan de mobilité douce de la Drize à l'Arve

Mme Marti aimerait relever l'excellent travail qui a été accompli par l'association des riverains de Drize, qui a élaboré un « Plan de mobilité douce entre campagne et ville, de la Drize à l'Arve, itinéraires et descriptifs de promenades », lequel se met facilement dans une poche et a été soutenu par la ville de Carouge. Le tirage a été en partie aux frais de l'association des riverains de Drize, qui n'a pas nécessairement les moyens pour les rééditions. La commune pourrait-elle prendre en charge les rééditions de cet excellent plan que Mme Marti recommande à tout un chacun et qui s'inscrit dans l'agenda 21 que la ville défend ?

M. Walder remarque que la commune a effectivement soutenu ce plan de mobilité douce financièrement et en termes de ressources humaines puisqu'elle a aidé à le finaliser. Il tient à remercier l'association des riverains de la route de Drize qui a fait un excellent travail. Si une réimpression s'avérait utile, il est clair que la commune envisagera avec bienveillance une demande de l'association en ce sens. Le Conseil administratif considère très positif ce genre d'initiatives. Il n'a cependant pas l'intention de municipaliser des plans sectoriels. En effet, la commune travaille à la mise sur pied d'un plan de mobilité douce pour tout le territoire carougeois.

Mme Marti : Création de stationnements deux-roues

Mme Marti était intervenue il y a deux mois par rapport à une entreprise qui venait de s'installer à Carouge et dont les dix employés utilisent chacun un vélo pour se déplacer. Cette entreprise a même sous-loué à un autre commerçant une des deux places de parking incluses dans son bail. Comme les deux arcades sont l'une derrière l'autre, il est difficile de stationner les vélos sur le trottoir, même s'il y a 1,50 mètre d'espace. On a dit qu'il était très difficile de créer des places de stationnement deux-roues vélos. La loi permet de compenser jusqu'à 20% des suppressions par des places deux-roues motorisés. Sachant que l'on peut

stationner des deux roues non-motorisés sur des places deux-roues motorisés, Mme Marti suggère de supprimer dans chaque rue au moins un stationnement voiture pour mettre un stationnement deux-roues. En effet, si la commune veut favoriser les déplacements de mobilité douce, il faudrait aussi créer des stationnements vélos. Si Mme Marti se réjouit de voir enfin à Carouge des couverts pour deux-roues, elle souligne néanmoins que les places vélos manquent encore drastiquement dans bien des rues de la commune.

M. Walder reconnaît que les places manquent pour les deux-roues motorisés et non motorisés à Carouge. La commune s'efforce de créer partout où cela est possible des places deux-roues motorisés et/ou non motorisés. Elle ne peut transformer des places voitures qu'avec parcimonie. Pour le cas spécifique mentionné par Mme Marti, au lieu de sous-louer une place privée à un commerçant, l'entreprise en question aurait aussi pu transformer cette place privée en place deux-roues, ce qui lui aurait offert immédiatement des places pour les vélos de son personnel. M. Walder répète que la commune cherche à créer des places deux-roues dans la mesure du possible, mais cela est difficile en l'absence de trottoir par exemple, ou dans certains quartiers où les places voitures ne sont pas en surnombre. Il y a différentes demandes, qui toutes sont étudiées ; il faut peser les choses. L'on ne peut pas décider de transformer des places du jour au lendemain, d'autant plus qu'il faut faire une demande à la DGT qui prend généralement plusieurs mois pour donner une réponse.

Mme Marti réplique que cela fait des années que les cyclistes se battent pour obtenir quelques mètres sur l'espace public. Ils commencent à être fatigués d'attendre. Elle signale en outre que la place qui a été sous-louée est une place en parking souterrain, et non pas sur l'espace public.

Mme Marti : Spectacle en lien avec la prévention de l'alcool auprès des jeunes

Mme Marti a assisté à un spectacle qui a été écrit et réalisé par des jeunes sur la prévention de l'alcool. Il a été joué au Théâtrechamp. Elle se considère comme un public exigeant et elle doit dire qu'elle ne s'est pas ennuyée un instant. Les jeunes lui ont rapporté que d'autres jeunes sont venus vers eux en leur disant que cela les avait fait réfléchir. Elle propose que la commune, à travers la CREA, qui réunit différents acteurs autour de la jeunesse à Carouge, réfléchisse pour que ce spectacle soit produit à Carouge, éventuellement dans les écoles.

Mme De Haller Kellerhals remercie Mme Marti, dont la proposition est intéressante. La CREA ne peut pas se saisir elle-même de ce genre de projets. En revanche, Mme De Haller Kellerhals pourra évoquer cette question lors de la séance prévue au mois de mai. Cela suscitera peut-être des intérêts auprès des participants de la CREA. Elle invite donc Mme Marti à lui communiquer plus de renseignements qu'elle pourra fournir aux membres de la CREA.

Mme Stebler : Bancs parc des Copeaux

Mme Stebler signale qu'il y a deux tables avec leurs bancs au parc des Copeaux, en face de l'école des Pervenches. Dans ce quartier qui se densifie, ces deux tables remportent un tel succès (pour des anniversaires, le parascolaire, les écoles, etc.) qu'il y a parfois des bagarres pour pouvoir les utiliser. Elles ont été construites par la voirie. Mme Stebler demande s'il serait possible, avec le CHF 1 million de surplus aux comptes, d'ajouter deux tables, qui seraient les mêmes que les premières. Une partie de la population en serait très reconnaissante à la commune.

M. Walder répond que cette possibilité sera étudiée et que le nécessaire sera fait si l'installation de tables supplémentaires s'avère judicieuse.

Mme Stebler : Familia : nettoyage

Mme Stebler signale que, derrière la cité Familia, qui se construit et qui commence à être habitée, il y a une petite parcelle de forêt, entre le cimetière et les immeubles, qui appartient à la commune ou à la FEK. Serait-il possible d'attribuer cette barrière végétale aux enfants, en y mettant par exemple des balançoires, et de l'interdire aux chiens ? Les enfants auraient beaucoup de plaisir à profiter de cette forêt qui ne servirait plus de toilettes pour chiens, sachant que chaque jour, près de 80 chiens vont croquer à cet endroit.

M. Walder répond que la commune vérifiera à qui appartient la parcelle et examinera ce qu'il est possible d'y faire.

Mme Stebler : Bureau de vote : L'agressivité du MCG – jusqu'à quand ?

Ce n'est pas la première fois que Mme Stebler est victime de l'agressivité du MCG. Elle sait que la commune a vingt-et-un policiers municipaux et est une des villes les plus pourvues en policiers. Elle pense donc que c'est à eux de faire le travail. La première fois concernait le président du bureau, M. Sandro Pistis. Cette fois, le 19 avril, une équipe de militants récoltait des signatures dans une belle ambiance, sur le domaine public, avec autorisation et à plus de 150 mètres du bureau. M. Nicolas Scheidegger a mis son capuchon, s'est caché derrière une camionnette et a pris Mme Stebler en photo en lui disant qu'elle n'avait rien à faire là. Il était assez agressif. Elle n'était pas d'accord qu'on la prenne en photo et lui a dit que ce n'était pas à lui de la surveiller. Les membres du MCG ont appelé la police municipale, le secrétaire du MCG et ont chassé un ou deux militants. Mme Stebler ne comprend pas cette hargne contre les militants. Le MCG sera-t-il de nouveau là le 10 mai ? Elle sait que le parti compte beaucoup de policiers, mais est-ce à eux de faire la police privée contre des militants qui sont en ordre ? Les autorités devraient intervenir. Qu'en pense le Conseil administratif ? Est-ce normal ? Et est-ce que cela va recommencer le 10 mai ?

Mme Lammar ne peut pas répondre à Mme Stebler quant à savoir si cela va recommencer le 10 mai. En revanche, elle signale que l'exception mentionnée dans l'article sur les réclames dont elle a donné lecture plus tôt prévoit qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une autorisation pour récolter des signatures pour une initiative ou un référendum sur le domaine public pour autant qu'il n'y pas d'installations fixes. Sur le domaine public (dans la rue, sur le trottoir, sur les places, etc.), il est donc possible de récolter des signatures si l'on est debout, avec une tablette et des feuilles. Enfin, une disposition prévoit qu'il faut être à une certaine distance du bureau de vote. Si cette distance est respectée, l'on n'a effectivement pas à être importuné par qui que ce soit – ni par la police municipale, ni par un citoyen, qu'il soit MCG ou non.

M. Juget : Entretien des bâtiments

M. Juget rappelle que la Confédération a fixé le délai à fin 2015 pour mettre aux normes les vitrages des bâtiments. Il demande d'une part quels sont les bâtiments qui ont été mis aux normes par la commune et quel a été le coût de ces travaux et, d'autre part, combien de bâtiments il reste à mettre aux normes et combien cela coûtera.

Mme Lammar répondra ultérieurement en détail à la question. Elle signale néanmoins que la commune est en relation avec l'office cantonal de l'énergie, qui lui donne des recommandations et des injonctions au fur et à mesure. La commune devra effectivement être conforme en matière de double vitrage dans les prochaines années. La ville de Carouge planifie aussi les travaux en fonction des projets à venir, afin de profiter des synergies d'investissement. Ce sera notamment le cas pour la maison de la Fontaine puisqu'un projet sur le musée est en cours d'élaboration et intègrera le double vitrage pour cette maison.

M. Pistis : Attitude de certains élus carougeois

M. Pistis est un peu emprunté de parler ce soir de ce genre de sujets. Il aurait préféré le régler de manière différente. Sa question revêt un caractère un peu dérangeant parce qu'on est venu lui rapporter que certains militants ont été harcelés par des élus de la gauche qui ont tenu des propos déplacés. Le but de son intervention n'est pas d'indiquer qui a tenu ce genre de propos. Mais il aimerait relater ce qu'on a dit à des dames. On invitait deux dames à quitter Carouge parce qu'elles soutenaient certaines idées du MCG. Ce comportement revêt une forme de lâcheté parce que ce sont des hommes qui se sont adressés à des femmes. M. Pistis aurait préféré que ce genre de propos soient tenus à des élus ou à lui-même. Il n'est pas acceptable, lorsque l'on est élu – ces gens se reconnaîtront –, de s'acharner sur des femmes, qui ne sont même pas candidates, et de se permettre de leur dire de quitter Carouge, de leur dire qu'elles soutiennent des idées de fascistes. Ce n'est pas acceptable de la part d'élus qui devraient être exemplaires. M. Pistis rappelle que le Conseil administratif avait rappelé à l'ordre certains élus par rapport à leurs comportements. Ce rappel à l'ordre avait été envoyé par le Conseil d'Etat. M. Pistis demande si le Conseil administratif va remettre à l'ordre certains élus qui dysfonctionnent et qui s'acharment sur des femmes.

Mme Lammar n'est vraiment pas certaine qu'il soit de la compétence du Conseil administratif de régler les relations entre militants et élus sur la place publique. S'il n'y a pas eu de respect, elle le regrette parce que le respect doit se trouver dans toutes les relations – au sein de ce Conseil municipal et en dehors. La question de la compétence du Conseil administratif en la matière sera examinée mais, encore une fois, Mme Lammar ne pense pas que le Conseil administratif ait la compétence de régler les relations. S'il y a eu des atteintes, charge à la personne, le cas échéant, de s'en plaindre et d'agir par une procédure adéquate.

M. Morex : Salle du Conseil municipal

M. Morex remarque qu'aussi bien les élus actuels que le public présent savent que le nombre de conseillers municipaux à siéger dans cette salle va passer de trente-et-un à trente-trois. Il est persuadé que le Conseil administratif a prévu – et essaiera probablement d'en convaincre M. Morex – que trente-trois élus peuvent se mettre autour de cette table. Il rappelle qu'un projet est à l'étude depuis l'ancienne législature pour une nouvelle salle du Conseil municipal, tant la salle actuelle n'est pas propice à des débats sereins. De plus, il est impossible pour le secrétaire de compter les votes dans cette salle. Il souhaite donc savoir où en est le projet de future salle du Conseil municipal.

Mme Lammar répond d'abord que la question a été étudiée et que, pour le 1^{er} juin et la législature prochaine, il est effectivement possible de mettre deux conseillers municipaux de plus autour de cette table. Elle pense que l'on arrivera à la limite de ce que permet la configuration actuelle de la salle. Ensuite, elle rappelle que le projet de salle du Conseil municipal faisait partie d'un projet global intitulé « MODEMA » qui comprenait également la relocalisation d'un certain nombre de services. Ce projet était extrêmement coûteux. Au vu de la situation dans laquelle la ville de Carouge s'est retrouvée durant cette législature et au vu des investissements futurs dont profiterait directement la population alors que le projet MODEMA bénéficierait à l'administration carougeoise, le Conseil administratif a reporté ce projet. Il faut néanmoins trouver des solutions pour répondre aux besoins de l'administration. Les collaborateurs doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Des solutions différentes, moins coûteuses sont recherchées, aussi au vu de l'évolution de certains projets – il était par exemple question à un moment de tout regrouper à la maison Bellon. Le poste de la police municipale que le Conseil municipal vient de voter est une des solutions, la

caserne en est une autre qui permet de reloger les pompiers de manière bien plus confortable à moindre coût. Le Conseil administratif va aussi intégrer aux réflexions la salle du Conseil municipal. Mme Lammar en convient volontiers, cette salle n'était pas la première priorité du Conseil administratif durant la présente législature.

La Présidente lève la séance à 20h53.